

10

Pont-Aven - Riec-sur-Bélon - Baye - Quimperlé

> Vers Quimperlé

Du lundi au samedi

		Lundi à samedi	
PONT-AVEN	Pont-Aven centre	09:29	13:28
	Pont-Aven gare	09:29	13:28
	Kerose	09:30	13:30
RIEC-SUR-BÉLON	Kerlaouen	09:32	13:32
	Lanmeur	09:35	13:35
	Coat Pin	09:36	13:36
	Bouérès	09:38	13:38
	La Vallée rue du Belon	09:39	13:39
	Place Loudoux	09:41	13:41
	Riec la gare	09:41	13:41
	Baye centre	09:50	13:50
BAYE	Route de Quimperlé	09:50	13:50
	Route de Quimperlé	09:50	13:50
QUIMPERLÉ	Kervidanou 4	09:53	13:53
	Kerbertrand (parking)	09:56	13:56
	Gare Quai 5	10:00	14:00

Ces horaires sont donnés à titre indicatif,
ils sont soumis aux aléas de la circulation.
La ligne 10 ne circule pas les jours fériés.

Recherchez votre itinéraire sur
tbk.bzh ou scannez le QR Code :



Horaires
d'été
4 juillet au
31 août

Correspondances
vers les plages :

A l'arrêt : Gare SNCF

Via les lignes :

4 5



> Bellangenêt



> Plage du Kérou



> Plage des Grands Sables



> Kerfany-les-Pins

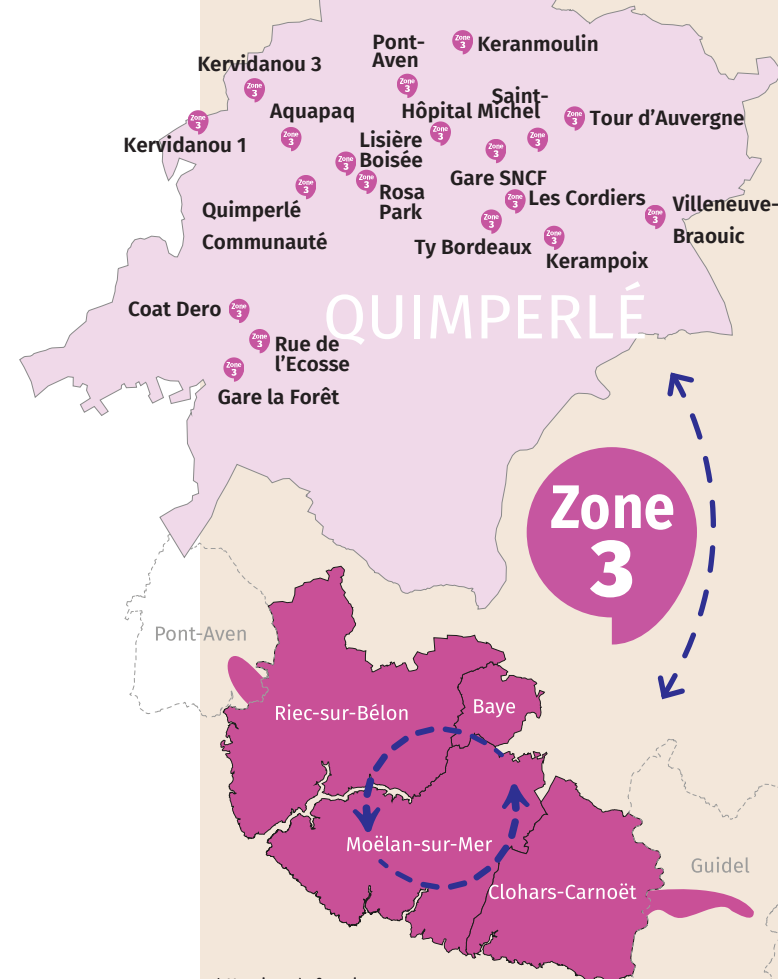
Allobus, en complément de la ligne 10

En heures creuses*, vous pouvez
aller où vous le souhaitez d'un
arrêt à l'autre à l'intérieur de la
zone 3 qui dessert les communes de

Baye, Clohars-Carnoët, Guidel,
Moëlan-sur-Mer, Pont-Aven, Riec-sur-Bélon

ALLO
BUS

Vous pouvez aller et revenir
d'une des communes
vers les arrêts suivants
de Quimperlé :



* Horaires de fonctionnement :
- en période scolaire : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 15h30,
le mercredi de 10h à 12h et de 15h30 à 19h
- pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 7h15 à 13h
et de 15h30 à 17h30
- le samedi : de 9h30 à 13h et de 15h30 à 17h30

10

Quimperlé - Baye - Riec-sur-Bélon - Pont-Aven

> Vers Pont-Aven

Du lundi au samedi

		Lundi à samedi
QUIMPERLÉ	Gare Quai 5	18:35
	Kerbertrand (parking)	18:39
	Kervidanou 4	18:41
BAYE	Route de Quimperlé	18:44
	Baye centre	18:45
RIEC-SUR-BÉLON	Riec la gare	18:53
	Place Loudoux	18:54
	La Vallée rue du Belon	18:54
	Bouérès	18:56
	Coat Pin	18:58
	Lanmeur	19:01
	Kerlaouen	19:03
	Kerose	19:05
	Pont-Aven gare	19:06
PONT-AVEN	Pont-Aven centre	19:07



Allobus, en complément de la ligne 10

En heures creuses*, vous pouvez aller où vous le souhaitez d'un arrêt à l'autre à l'intérieur de la zone 3 qui dessert les communes de

Baye, Clohars-Carnoët, Guidel, Moëlan-sur-Mer, Pont-Aven, Riec-sur-Bélon

ALLO BUS
TBK

Vous pouvez aller et revenir d'une des communes vers les arrêts suivants de Quimperlé :



* Horaires de fonctionnement :
 - en période scolaire : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 15h30, le mercredi de 10h à 12h et de 15h30 à 19h
 - pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 7h15 à 13h et de 15h30 à 17h30
 - le samedi : de 9h30 à 13h et de 15h30 à 17h30

